ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique agricole

Question écrite n° 70124

Texte de la question

M. Philippe Armand Martin attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement quant aux remarques de la profession agricole relayées par la FNSEA et les Jeunes agriculteurs portant sur la nécessité de la mise en œuvre d'un plan ambitieux de modernisation des exploitations afin de répondre au double défi économique et environnemental de l'agriculture française. La profession agricole met ainsi l'accent sur l'opportunité de mettre en cohérence les politiques publiques notamment entre les stratégies de filières élaborées au niveau national (FranceAgriMer) et la mise en œuvre territoriale du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles, ceci tout en mobilisant les outils et les moyens annoncés. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures que le Gouvernement entend mettre en œuvre.

Texte de la réponse

Le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE) annoncé par le Président de la République à l'automne 2013 à Cournon se mettra en place au 1er janvier 2015. Doté de 200 M€ par an apportés par l'Europe, l'État et les régions, auxquels s'ajouteront les financements des agences de l'eau et de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et FranceAgriMer, ce plan a vocation à couvrir tous les secteurs de la production agricole avec une priorité pour les différents secteurs de l'élevage. Les régions sont dorénavant autorités de gestion du fonds européen agricole pour le développement rural pour les aides à la modernisation des exploitations. Une grande liberté est laissée aux régions pour assurer la déclinaison du PCAE au sein des programmes de développement ruraux régionaux. Cependant, le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et l'association des régions de France partagent une stratégie commune pour ce plan actée lors du printemps des territoires le 3 juin 2014, qui doit notamment s'inscrire dans les orientations stratégiques déclinées par filière, partagées par l'amont et l'aval de celles-ci. L'amélioration des performances des exploitations agricoles constitue un des leviers pour maintenir des filières performantes sur tout le territoire, pour consolider leur compétitivité globale tant au plan économique qu'environnemental et pour renouveler les générations. C'est la raison pour laquelle le ministre chargé de l'agriculture a décidé de porter son soutien à la modernisation des exploitations de 30 M€ en 2014 à 56 M€ en 2015, tel qu'inscrit au projet de loi de finances pour 2015.

Données clés

Auteur : M. Philippe Armand Martin
Circonscription : Marne (3e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 70124
Rubrique : Agriculture
Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt
Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE70124

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 2 décembre 2014, page 9978
Réponse publiée au JO le : 23 décembre 2014, page 10696